

Note technique

Les entérotoxémies

L'entérotoxémie est une pathologie aiguë pouvant provoquer une mort subite chez les ruminants.

Elle est caractérisée par la diffusion sanguine de toxines élaborées dans l'intestin.

Les bactéries à l'origine de cette maladie sont du genre *Clostridium*. Il s'agit principalement de *Clostridium perfringens* (et plus rarement de *Clostridium sordelli*). Celles-ci sont présentes à l'état normal dans l'intestin des animaux et se trouvent également dans le sol sous forme de spores extrêmement résistantes. Les souches de *C. perfringens* sont classées en 5 toxino-types (A, B, C, D, E) suivant la combinaison de toxines qu'elles produisent.

C'est une rupture de l'équilibre au sein de la flore intestinale qui permet une prolifération clostridienne anarchique. Les toxines sécrétées par celles-ci dégradent la muqueuse intestinale et augmentent sa perméabilité ce qui provoque diarrhée et toxi-infection.

De nombreuses causes peuvent engendrer une modification de la flore intestinale: un changement brutal de la ration, un sevrage ou une mise à l'herbe sans transition... Cette maladie est en fait un syndrome d'adaptation.

L'expression clinique de l'entérotoxémie varie avec le type de clostridies et l'espèce cible.

La forme ovine est plutôt généralisée et nerveuse et touche préférentiellement les agneaux à l'engrais. Tandis que la forme caprine est plutôt digestive et atteint l'adulte.

Dans l'espèce bovine, la maladie apparaît le plus souvent chez les jeunes en croissance, parfois chez des adultes mis brutalement à l'engrais et plus rarement chez les veaux.



Note technique (suite)

La gravité des lésions au sein du tractus digestif entraîne généralement la mort subite d'un animal qui était pourtant en bon état.

Etant donné la rapidité de l'évolution et la sévérité des symptômes, le pronostic est très sombre. Cependant, un traitement antibiotique précis peut être mis en place sur les formes modérées ou débutantes afin de réduire la prolifération bactérienne et ainsi limiter la production de toxines. Malheureusement, les toxines secrétées antérieurement ne sont pas inactivées.

L'entérotoxémie n'est pas contagieuse mais se manifeste souvent en même temps sur plusieurs animaux d'un lot du fait de circonstances favorables à la multiplication des Clostridies. Il est possible de demander l'identification des bactéries ou des toxines sur le contenu digestif, le sang ou certains organes. Le prélèvement doit alors être fait dans des conditions spécifiques (*cadavre récent de préférence 3 h maximum et milieu anaérobie*).

Au sein d'un élevage touché, la première mesure consiste à diminuer voire supprimer les rations d'engraissement, de lactation et l'accès aux pâturages luxuriants.

Les animaux seront maintenus à un régime pauvre à base de foin afin d'assurer un apport suffisant en fibres. Cela pourra également permettre de réduire la production lactée en cas d'entérotoxémie de jeunes à l'allaitement.

Un traitement antiparasitaire est parfois nécessaire ainsi qu'une enquête sur la conduite alimentaire.

En prévention, on sera vigilant sur la transition à la mise à l'herbe et au début de l'engraissement.

Une stratégie de vaccination peut être envisagée, essentiellement en exploitation bovine et ovine. La vaccination des chèvres permettrait cependant de diminuer la sévérité des symptômes.

Gestion du parasitisme : s'aider des coproscopies !

L'analyse coproscopique est une analyse de base afin de bien gérer son parasitisme au pâturage. Elle permet de détecter la présence des différents parasites intestinaux : strongles digestifs, strongles respiratoires (*par la méthode de Baermann, à demander à son laboratoire*) petite et grande douve et paramphistome.

Cette analyse se réalise de deux manières :

- **soit en coproscopie de mélange** : il s'agit de récupérer les selles d'au moins 5 à 10% du lot d'animaux (*et jamais moins de 4 animaux*). Si les lots sont grands ou avec beaucoup d'écart entre les états généraux des animaux, il est intéressant de faire les regroupements en fonction de leurs états (*un lot d'animaux bien portants et un lot d'animaux plus faibles*).
- **soit en coproscopie individuelle** : l'examen est réalisé sur les selles d'un seul animal afin de déterminer ou non la présence de parasites.



La petite Gazette du Comptoir

Pour la gestion des jeunes, au moins deux coproscopies sont conseillées dans l'année : 5 à 7 semaines après la mise à l'herbe et à la rentrée en bâtiments. La fréquence d'analyse doit aussi être reliée à l'observation des animaux et à la pression parasitaire du milieu. Si une observation vous fait suspecter la présence de parasites (*amaigrissement, diarrhées, manque d'appétit...*) ou si la pression parasitaire est forte, on augmentera la fréquence des analyses.



2 coproscopies dans l'année permettent d'assurer un suivi parasitaire optimal : la première un mois et demi après la mise à l'herbe afin d'identifier le risque parasitaire et la seconde à l'entrée en bâtiments.

Toute coproscopie positive confirme la présence de parasites, mais une absence ne signifie pas forcément l'absence de parasites. Les résultats de coproscopies bas ne signifient pas une faible charge parasitaire forcément : les larves peuvent peu excréter ou se trouver en situation d'hypobiose (*notamment en fin d'automne*). De la même manière, des résultats coproscopiques hauts ne signifient pas forcément une forte infestation. Dans le cas de strongles ayant survécu à l'hiver, ils excrètent fortement en début de saison de pâture et font grimper les taux alors que l'infestation reste limitée à cette période de l'année.

Les animaux sont capables de s'immuniser contre les parasites. Les deux premières saisons de pâture permettent de créer cette immunité, qui demande un contact continu avec les larves L3 infestantes. Après la deuxième saison de pâturage, les adultes peuvent s'être créés une immunité suffisante : ils sont toujours porteurs et excréteurs de parasites, mais développent moins de symptômes liés à une surcharge parasitaire. Cette immunité peut varier d'un animal à l'autre, et la surveillance via coprologie permet d'encadrer un éventuel risque.



Point Produits

B02TE

En cas d'entérotoxémie, si le problème est pris à temps, un drainage d'urgence du foie peut permettre d'éliminer les toxines accumulées très rapidement à cause de la prolifération des clostridiens. Le **B02TE** est un drainant d'urgence à base d'Orthosiphon et d'Ache des marais, il permet de drainer l'organisme entre 2 à 3 heures. On donnera une quantité un peu plus élevée de produits (*200ml pour un bovin et 60ml pour un petit ruminant*).

Le **B02TE** possède des propriétés diurétiques, cholagogues et cholérétiques importantes. En cas d'arrêt de rumination, de fort parasitisme ou au démarrage d'un traitement contre une mammite, le nettoyage du foie permet de relancer la création de lymphocytes et de nettoyer l'organisme. Le **B02TE** se donne en drogage, 150ml pour un bovin, et 50ml pour un petit ruminant. Il est possible de recommencer le produit 2 heures après la première ingestion. Veillez à laisser l'accès à un point d'eau à l'animal, afin qu'il puisse facilement se réhydrater.

En cas de baisse d'énergie d'un animal, on peut aussi lui administrer du Tonus **B01TE**. Ce tonus à base de Ravintsare et de Cyprès stimule les fonctions cardiaques et neuro-toniques de l'animal. Il peut notamment s'utiliser sur des veaux mous après la naissance, ou pendant des troubles digestifs ou respiratoires qui affaiblissent l'animal. En cas de mise-bas difficile, le **B01TE** peut stimuler une mère très fatiguée.

Le produit se met sur le dos des animaux, au niveau de l'épi du garrot, de 50 à 150 gouttes en fonction du poids de l'animal.



Si vous souhaitez en savoir davantage
ou vous inscrire à l'une de ces rencontres,
contactez-nous au **05 55 98 19 50!**

COMPTOIR
des
PLANTES

ZA du Borzeix - 19260 Treignac
Parc Naturel Régional de Millevaches
Tél. : 05 55 98 19 50
www.comptoirdesplantes.com